



## Communiqué de presse

Date: 28 octobre 2011

---

# Nouvel indicateur du financement par les émoluments dans les cantons et les communes

**L'Administration fédérale des finances (AFF) publie aujourd'hui pour la première fois l'indicateur du financement par les émoluments dans les cantons et les communes, qui repose sur les chiffres de la statistique financière. Ce chiffre-clé met en parallèle les recettes que les pouvoirs publics tirent des émoluments dans certains domaines administratifs et les coûts correspondants. En moyenne suisse, ces derniers sont financés à 80 % environ par les émoluments.**

La motion Steiner (06.3811) «Transparence en matière d'émoluments» charge le Conseil fédéral de réaliser et de publier chaque année une enquête consacrée à la charge que représentent les émoluments en Suisse, sur le modèle de l'enquête annuelle intitulée «Charge fiscale en Suisse». Basé sur le principe de la couverture des coûts, l'indicateur établit le rapport entre les recettes tirées des émoluments perçus par un secteur administratif précis (par ex. Office de la circulation routière, élimination des déchets) et les charges correspondantes. Il est ainsi possible d'identifier dans chaque canton les domaines où ces recettes sont supérieures ou inférieures aux coûts comptabilisés.

Des indices partiels<sup>1</sup> sont calculés pour les quatre domaines-clés (fonctions) présentant les recettes des émoluments les plus élevées, à savoir «Office de la circulation routière et de la navigation», «Questions juridiques», «Approvisionnement en eau/traitement des eaux usées» et «Gestion des déchets». Eu égard aux pratiques de comptabilisation hétérogènes des cantons et des communes, le calcul s'accompagne de nombreuses difficultés méthodologiques. Les écarts par rapport à la limite de 100 %, qui représente un équilibre entre les recettes tirées des émoluments et les charges, doivent donc être analysés avec

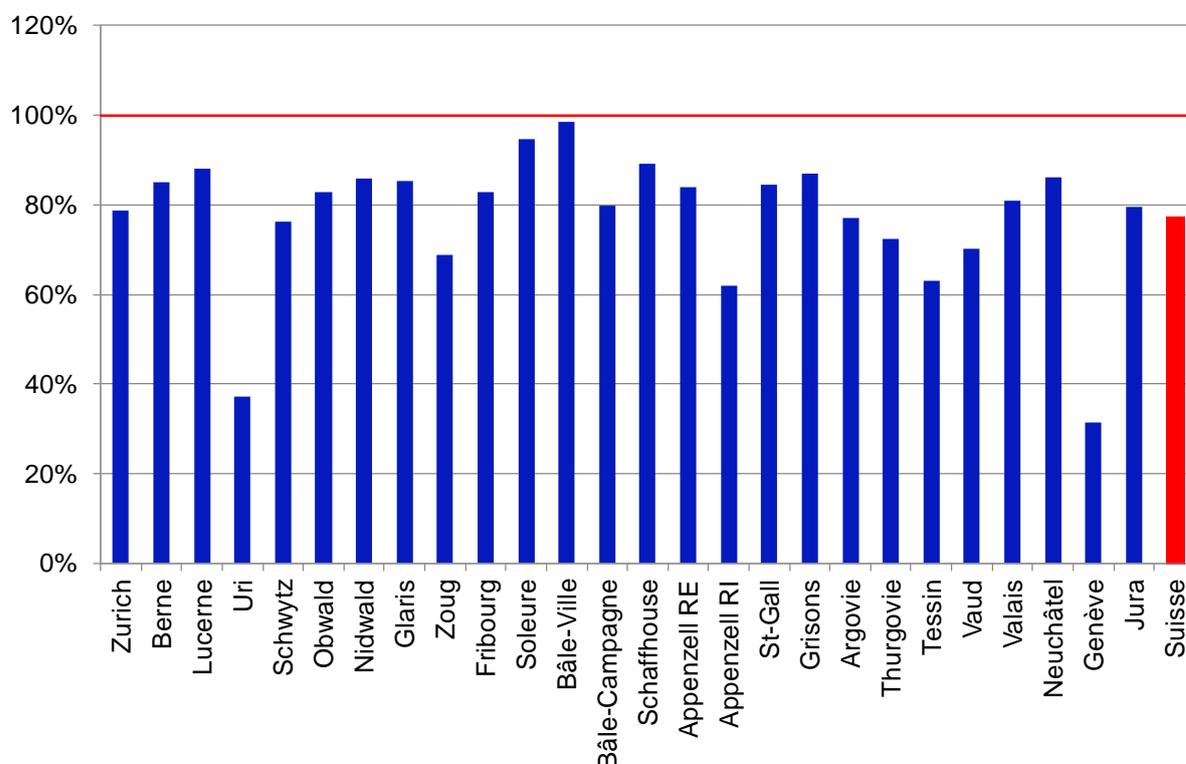
---

<sup>1</sup> La documentation de base destinée aux médias comprend les indices partiels et des informations complémentaires.

prudence. Cependant, une différence marquée entre les recettes et les coûts peut être interprétée comme l'expression d'une disproportion entre émoluments et prestations.

La figure montre le financement par les émoluments dans les quatre domaines-clés en 2009. En moyenne suisse, il représente près de 80 % des coûts correspondants. On ne peut donc parler d'un financement par les émoluments excessif et inéquitable à ce niveau agrégé. Les différences entre cantons sont considérables: ceux qui présentent des valeurs faibles (Genève, Uri) financent une large part des dépenses inhérentes aux fonctions concernées par les impôts (par ex. élimination des déchets à Genève) ou ont externalisé certaines prestations auprès d'entreprises publiques qui ne font pas partie du secteur Etat (par ex. élimination des déchets en Uri). En revanche, les recettes tirées des émoluments couvrent presque tous les coûts des domaines cités dans les cantons affichant des valeurs élevées (Bâle-Ville et Soleure, par ex.).

**Figure: Financement des services publics par les émoluments dans les cantons et les communes, 2009**



**Renseignements:**

Roland Fischer, Administration fédérale des finances, responsable de la section Statistique financière, tél. 031 323 80 50

Le présent communiqué est complété par les documents suivants à l'adresse [www.efd.admin.ch/aktuell](http://www.efd.admin.ch/aktuell):

- Documentation de base
- Document de travail
- Données de base